Image not found or type unknown

donation partage après décès d'un usufruitier

Par **pigaillem**, le **06/05/2009** à **21:02**

Mon père nous a fait donation à ma soeur et à moi d'une maison qu'il avait reçu lui même en donation de son Père - Mon père est décéde en juin 2008 et la seconde épouse de mon grand père est décédé la semaine dernière à l'age de 95 ans -elle était l'usufruitière de cette maison jusqu'à son décès. elle laisse mon oncle légataire universel de son argent et de ses meubles -il se pose un probleme au niveau des meubles qui appartenaient à mon grand père.etant propriétaires indivis avec ma soeur est ce que c'est vrai que les meubles qui appartenaient à mon grand père doivent etre partagés avec les deux soeurs de mon père décédé en sachant qu'elles ont eu déjà leur part d'héritage lorsque mon grand père leur a fait la donation en 1961. Je ne suis pas d'accord pour partager de nouveau les meubles qui sont dans la maison. Mon oncle récupérera les meubles qui lui ont été légués mais il n'est pas question qu'un partage soit fait sur le reste des autres meubles
Merci pour votre réponse rapide car mes tantes veulent leur part très rapidement.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés